

Les patrons et ouvriers mineurs ne sont pas d'accord

Les entrevues de vendredi au ministère des T. P.

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Le conflit qui existe entre les ouvriers mineurs et les travailleurs des houillères a donné lieu hier, à Paris, à toute une série d'entrevues qui, bien que marquées d'un caractère évasif, ont permis d'aboutir à la conclusion d'un accord.

Les représentants patronaux, tout d'abord, ont été reçus par le directeur des Travaux Publics, M. Pierre Laval, ministre du Travail et de l'Industrie, et par M. Guillaume, directeur des Mines, à qui ont été présentés les représentants des houillères des bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

Ceux-ci ont de nouveau rappelé la gravité de la crise que traverse actuellement leur industrie. Ils ont exprimé le regret de ne pouvoir, dans ces conditions, satisfaire comme ils l'auraient voulu, à la revendication formulée par les ouvriers et au désir manifesté par le Gouvernement.

Le ministre des Travaux Publics a renouvelé auprès des délégués patronaux ses précédentes déclarations sur les mesures qu'il compte prendre pour atténuer les difficultés que traverse actuellement l'industrie houillère.

Il a insisté de nouveau pour que les exploitants et les ouvriers, de leur côté, des difficultés résultant pour les ouvriers de la crise de la vie.

Après s'être concertés, les représentants des houillères ont été reçus par le ministre de l'Intérieur, M. Dufaÿe, et par M. Pierre Laval, ministre du Travail, leur ont fait connaître la réponse des exploitants en ce qui concerne les houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Les délégués de la Fédération, après avoir souligné une fois encore la légitimité de leurs revendications et la possibilité pour les Comités d'y satisfaire, ont déclaré qu'ils ne pouvaient que prendre note de la réponse qui venait de leur être communiquée et qu'ils avaient aussitôt en rendu compte à leurs mandataires.

A la fin de la journée, M. Guillaume, directeur des Mines a reçu les représentants des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et leur a fait connaître les résultats de l'entrevue qui venait d'avoir lieu entre les ministres et les délégués de la Fédération nationale du sous-sol.

Réforme électorale et saines finances

Un accord des gauches avec M. Caillaux est possible

Paris, 5. — M. Painlevé a reçu ce matin les délégués des groupes de gauche.

Au sujet de la réforme électorale, il a été décidé qu'un court débat, en présence de représentants des socialistes se seront réunis pour se prononcer sur le retour au scrutin d'arrondissement.

Au cours de l'entretien, M. Painlevé a déclaré qu'il lui paraissait indispensable d'obtenir le sentiment de la Chambre aussitôt que possible sur cette importante question. Renaudel a fait observer que le groupe socialiste désirait avant de se prononcer sur le scrutin d'arrondissement, manifester son attachement de principe à la réforme électorale.

Le Président du Conseil, tenant compte de cette remarque, et alors qu'il était en train d'accepter un débat dans ces conditions, mais il lui paraissait impossible de l'ajourner à la rentrée de novembre, comme les socialistes le demandaient. Le pays, dit-il, ajoutant en substance, est impatient de connaître la décision du Parlement ; il serait impossible de la reporter à 3 ou 6 mois.

Il a été finalement convenu que mercredi prochain, à la réunion des délégués des gauches, ceux-ci se mettraient d'accord à la fois sur la date à laquelle viendrait la dissolution et sur la procédure qui serait suivie pour engager le débat.

Répondant à Vincent-Auriol, M. Caillaux a confirmé que l'augmentation de la cédule de l'impôt sur le revenu ne porterait que sur les revenus supérieurs à 20.000 francs par an, ce qui équilibrerait budgétairement à son sens la condition indispensable de l'assainissement financier, qu'il demeurerait toujours hostile à tout prélevement sur le capital et qu'il ne voyait de solution que dans l'impôt.

Impressionné par les suggestions de M. LOUCHEUR, le ministre se mettra d'accord avec la Commission des Finances et le Cartel, le plus tôt possible sur les mesures à prendre pour réaliser l'assainissement financier.

A la sortie de la réunion, les délégués ont déclaré que les points de vue étaient maintenant suffisamment précis pour que l'accord définitif pourrait être réalisé ultérieurement.

Un communiqué de la présidence du Conseil donne également une note optimiste.

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Le 12 novembre 1924, le Tribunal, présidé par M. Godart, vice-président, sur les réquisitions de M. Tassin, substitut, après plaidoiries de M. de Lauwereyns, avocat pour le défendeur, au Pas-de-Calais, partie civile, de M. Tassin pour Bernou, agent d'affaires à Douvres-lez-Lens et de M. Sprit, pour Dugué, agent d'affaires à La Madeleine-lez-Lille.

Attendu qu'il résulte des débats la preuve que Bernou Mohamed, Uegryse Georges et M. Tassin ont ensemble et de concert, et présentement aux services de l'Etat des mandats de bons de cession au nom de sinistres, appuyés de documents fictifs et falsifiés et, ayant ainsi recourus à des mandats frauduleux pour faire croire à l'existence d'un crédit imaginaire correspondants, qui ont pu de leur faire obtenir indûment des bons de cession et par ce moyen en nature à concurrencer notamment des frais supplémentaires qui ne peuvent être payés que sur justifications de rempli, tenté d'escroquer partie de la fortune de l'Etat français.

Par application des art. 40, 2, 463, 55 du Code pénal 1914 du « Code d'instruction criminelle » les condamnés à perpétuité (avec sursis) Bernou pendant deux mois, Uegryse et M. Tassin pendant quinze jours chacun ; mais trois solidairement et par corps aux dépens, à des dommages intérêts à libeller et à dix insertions.

Le Congrès des Mutilés, ex-Combattants, etc., à Douai

Les congressistes ont fait un pèlerinage au cimetière de Lorette avant de commencer leurs travaux

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Le Congrès interfédéral des Associations de mutilés et de veuves, d'anciens combattants et de prisonniers de guerre du Nord, est commencé, il s'est ouvert hier, vendredi, à 16 heures, à l'Hôtel de Ville de Douai.

Mais auparavant, les congressistes répondant au pieux devoir du comité organisateur, avaient voulu faire précéder leurs travaux d'un sublime pèlerinage : un pèlerinage au cimetière national de Notre-Dame de Lorette.

Et, dans la brume violette d'une matinée lumineuse, une longue, longue théorie d'automobiles

Rien de plus poignant, de plus émouvant que le spectacle de ces petites croix blanches, ordonnées, disciplinées comme le furent ceux jusqu'au sacrifice suprême, tous ces martyrs subimes. Et tandis qu'un avion de l'Union aéronautique survolait l'illustre champ de repos, et apportait l'hommage d'une gerbe fleurie sur ces ces tombes, les anciens combattants et les victimes de la guerre, à leurs camarades tombés pour la France, offraient dans un profond et pieux recueillement la fidélité de leur souvenir et aux deux gerbes de fleurs, déposaient sur l'ossuaire

Le colonel Schmidt rappelant les combats qui se sont déroulés et est ardent. En méditation. La plaque et la gerbe qui ont été déposées par les Congressistes au Cimetière de Notre-Dame de Lorette.

Le geste plus accompli, les congressistes entendirent de la bouche du colonel Schmidt, président du groupe des officiers de complément de Douai, cette page d'histoire qui concerne Notre-Dame de Lorette.

On prend ensuite le chemin du retour, après que le capitaine Chaynot, du 33e régiment d'aviation et MM. Delezanne et Capron, président et vice-président de l'Union Aéronautique de Douai ont déposé au cimetière la gerbe de fleurs lancée par l'avion.

Au cimetière du Point du Jour, les congressistes fleurissent les tombes des soldats canadiens. On visite rapidement le Mont Saint-Eloi, où les deux tours, splendides vestiges d'un monastère de Ville sisele, ont été affreusement mutilées, sans que pourtant jamais leurs efforts et les Allemands aient jamais réussi les abattre et à s'en emparer.

Et par Arras on regagne Douai où tout à l'heure, préparé par cette manifestation du souvenir de Lorette.

En terminant le compte-rendu du pèlerinage, il convient de féliciter M. Deloche qui fut le parfait organisateur de cette excursion. Nous tenons aussi à remercier M. Scève qui fut pour nous l'aimable cocorone à Notre-Dame de Lorette.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

La note des Alliés à l'Allemagne sur ses armements

Paris, 5. — On publie aujourd'hui le texte de la note collective remise au chancelier Luthier par les ambassadeurs alliés à Berlin.

La note indique en substance que les gouvernements alliés considèrent comme capital de mettre au premier plan l'observation générale d'ensemble des manquements de l'Allemagne. S'il n'y était promptement remédié, permettrait ultérieurement au gouvernement allemand de reconstituer une armée conçue d'après les principes de la nation armée en contradiction formelle avec le traité de paix.

Les alliés ont la conviction qu'il dépend du bon vouloir du gouvernement allemand que le redressement des manquements constatés soit effectué dans un délai relativement court. C'est maintenant au gouvernement allemand qu'il appartient de réaliser les conditions, qui permettraient de procéder rapidement à l'évacuation.

Les gouvernements alliés examinent dans une annexe, l'état d'exécution des diverses clauses militaires du traité de Versailles.

Il énumèrent ensuite les principaux points des clauses militaires, au sujet desquelles il n'a pas encore été obtenu satisfaction.

Ils donnent ensuite une liste détaillée des redressements nécessaires pour que les clauses militaires du traité puissent être considérées comme remplies d'une manière satisfaisante.

La police comprend 180.000 hommes soit un excédent de 30.000 ; elle devra conserver le caractère d'organismes exclusivement régionaux et municipaux et les excédents devront disparaître.

La fabrication d'armes, devra être restreinte

L'article 163 qui concerne la fabrication d'armes et de matériel, n'est pas exécuté. Un certain nombre d'usines non autorisées ont fabriqué du matériel de guerre et sont encore en mesure de le faire. D'autres possèdent encore des installations et excèdent.

Dans les usines autorisées il y a à détruire : chez Krupp, à Essen et à Mulheim, les grosses machines à fabriquer les tubes de canons lourds, les presses à faire les corps explosifs comprimés, un stock de munitions, etc., etc.

Livraison du matériel en excédent

Les unités ont actuellement pour toutes sortes de matériel des excédents considérables, qui par mégarde de doter des unités supplémentaires. Il s'agit de ramener les dotations des corps de troupe au taux fixé par la Commission. Des stocks cachés ont été découverts, même récemment, dans des usines allemandes.

Organisation de l'armée

La direction de l'armée est organisée à peu près comme le grand état-major d'un armée de guerre.

Il faut éclaircir le mystère sanglant de la cour du Lion d'Or

La suite de nos révélations sensationnelles

la Justice s'est mise en branle à Lille

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La « dame blonde » s'est constituée prisonnière

Nos révélations d'hier sur le crime sanglant de l'Impasse du Lion d'Or, ont fait sensation, aussi bien au dehors qu'à Lille même.

Les honnêtes gens ont poussé enfin un soupir de soulagement, ont appris que grâce à notre enquête et aux déclarations tardives de témoins, la police allait sans aucun doute pouvoir tirer au clair cet inquiétant et sombre crime.

Malheureusement, il faut le constater, les principaux enquêteurs paraissent manquer un peu de décision et de « cran », dans leur manière de faire et ceci, non seulement à l'égard de notre enquête et aux déclarations tardives de témoins, la police allait sans aucun doute pouvoir tirer au clair cet inquiétant et sombre crime.

Le Parquet ne saurait plus, actuellement, se tenir à l'écart de l'action comme il l'a fait jusqu'à présent. M. Dufaÿe, juge d'instruction, désigné pour informer sur l'assassinat de Boquet, semble bien l'avoir compris.

Hier, ce magistrat est, en effet, entré en cabinet, assisté à l'interrogatoire de plusieurs témoins, dans le cabinet de M. Perny.

Le wattman n'apporte aucun fait nouveau

Dans le courant de la matinée, M. Perny, chef de la Sûreté, a fait amener le wattman Touloute, dans le but de l'interroger.

Calculé était libre. On n'a pu procéder à son interrogatoire que vers 15 heures.

Le wattman a soutenu, avec obstination, ses précédentes déclarations. Il a affirmé qu'il était allé, le soir du crime, chez Bourgeois, 51, rue des Arts et qu'il était sorti du café vers 10 h. 40.

Le wattman a soutenu, avec obstination, ses précédentes déclarations. Il a affirmé qu'il était allé, le soir du crime, chez Bourgeois, 51, rue des Arts et qu'il était sorti du café vers 10 h. 40.

La déposition de la locataire

M. Perny, chef de la Sûreté a aussi interrogé Mme DENEUVILLE, la locataire de l'estaminet « La Sainte-Cécile », dont nous avons reproduit les déclarations hier.

Celle-ci a soutenu, avec obstination, ses précédentes déclarations. Elle a affirmé qu'elle a maintenu s'être couchée à 21 h. 45 et avoir entendu perçu le bruit de la dispute.

Des hommes, dit-elle, causaient entre eux, mais je n'ai reconnu aucune voix familière.

Mme DENEUVILLE a maintenu avoir vu la lumière s'allumer dans la chambre du bas.

Mme DENEUVILLE a, en outre, affirmé que tout s'est passé dans l'impasse du Lion d'Or, est toujours fermée, à quelque heure qu'il rentre.

Le couple a bien séjourné au café « Sainte-Cécile »

Mme BERNARD, dont nous avons relaté la dispute d'hier, a été également interrogée par le Chef de la Sûreté. Elle a pleinement maintenu les dépositions qu'elle nous a faites.

La cabaretière lui a bien dit qu'elle devait prendre un verre avec son couple, ce qu'elle n'a pas fait.

C'est à 17 heures que la « femme blonde » est venue chercher sa valise et qu'elle est partie.

Le témoin a maintenu fermement sa déposition sur la déclaration de la cabaretière.

Celle-ci lui a bien dit le lendemain, c'est-à-dire samedi : « Ne dites rien de plus, surtout, ne dites jamais que ce couple a couché ici ».

Mme BERNARD a aussi parlé de la dispute qui avait éclaté entre les tenanciers de l'estaminet « La Sainte-Cécile », mais elle a affirmé n'avoir rien entendu au sujet du crime.

Notre enquête

La cabaretière confirme les déclarations des témoins

Bien qu'elle n'ait pas encore été appelée à la Sûreté, nous avons vu hier et interviewé la tenancière du café « Sainte-Cécile ».

Celle-ci nous a déclaré :

« J'avais fermé la porte, une première fois vers 9 h. 30, puis ayant entendu du bruit, je suis sortie, la porte alors était ouverte, j'ai vu le cadavre, j'ai été effrayée, comme vous le pensez, c'est alors que j'ai cherché vainement la clé de la porte pour fermer la porte. Ne la trouvant pas, je suis allée la demander à une des locataires, Mme Deneuville. C'est tout ce que je sais du crime ».

Outre que nous n'avons pas parlé plus tôt, lui demandons-nous.

La tenancière de l'estaminet répond, avec assurance : « Je ne voulais pas avoir d'histoires avec la police ».

Le couple mystérieux est bien venu à « Sainte-Cécile » le jour du crime

« La dame blonde est bien venue se reposer chez moi avec son ami, comme Mme BERNARD l'a dit hier, le vendredi, le jour du crime dans la matinée. Les deux étrangers sont partis, vers midi, en laissant ici leur valise. Je n'ai revu la dame que le lendemain samedi, dans l'après-midi. Ces personnes venaient chez moi pour la troisième fois. Je sais que la femme en question avait pour pseudonyme Liane de Pougy, et que son ami était connu sous le nom de Pierre. Ce dernier était coiffeur, comme on l'a dit, d'un chapeau noir fendu, à larges bords, et se disait ingénieur ».

Ces étrangers, demandons-nous, ont-ils revu la chambre pour la nuit ?

« Non, répond catégoriquement la cabaretière. Non, ils ne sont pas rentrés le soir dans la chambre à votre lieu ? ».

Une belle fête familiale du « Réveil du Nord »

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

A l'occasion de la récente nomination au grade de chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur de nos vieux et excellents amis Edouard Vermeersch et Louis Crinque, notre sympathique et généreux Directeur Eug. Guillaume, que nous aimons tous ici à appeler « le patron-camarade », a offert hier aux nouveaux décorés, un amical banquet réunissant, dans un salon du restaurant Bellevue à Lille, les principaux collaborateurs du « Réveil ».

Notre Directeur présidait, ayant à sa droite Mme Edouard Vermeersch, Louis Crinque et, à sa gauche, notre vieux camarade de toujours, Edouard Vermeersch.

Cette fête intime, empreinte de la plus franche gaieté, groupait une vingtaine de convives ayant tous leur manche chevronné de leurs longues années de services ou de leur utile action au « Réveil du Nord ».

Le menu fut copieux, délicat et arrosé de vins pétillants d'un esprit de franche camaraderie.

Au dessert, notre Directeur, dans une improvisation tour à tour humoristique et émouvante, rappela parfois les sombres années de lullas et d'âpres difficultés du « Réveil », aujourd'hui ravonnant et prospérant, salutaire Vermeersch, comme l'un des meilleurs artisans de cet essor prodigieux de notre organe d'avant-garde démocratique et souligna son inaltérable attachement à notre vieux journal.

Le ruban qui fleurit de rouge la boutonnière de Vermeersch n'est pas mérité seulement par son action de journaliste démocrate mais aussi par l'héroïsme patriotique qu'il a montré à Lens, au cours des cruelles années d'invasion, alors que des averse d'obus et de mitraille pleuvaient sur la ville.

Se tournant vers Louis Crinque, notre Directeur se plaça à saluer en lui l'ami Bédèle, le bon ouvrier du « Réveil du Nord », auquel il a consacré toute son activité, tout son dévouement, par une incessante action profitable à la diffusion et à la renommée de ce journal.

« Ce journal », dit-il, « est un journal touchant d'amabilité et d'éloge pour nos camarades Pierre Costa, nommé adjoint au maire de Valenciennes aux dernières élections ; pour César Pesez, élu conseiller municipal de Lambertsart et Pierre Dicoourt, réélu maire de Corde-sous-Escourt ».

En écoutant la chaude et vibrante allocution de notre aimé Directeur, inspirée, ut par son cœur, nous avons ressenti la reconfortante impression que la fête amicale d'hier fortifiait et rendait indestructible, pour un essor et une action féconde plus vaste encore, l'infrangible lien de solidarité professionnelle et de travail en commun qui unit tous les collaborateurs du « Réveil ».

Avec la gaieté, les bons mots, la douceur des souvenirs d'antan et les joyeuses réparties fusant de partout, un vivifiant esprit familial s'est affirmé et a plané sur toute la fête, pour les plus heureux résultats.

Toute l'assistance était animée de cette flamme créatrice, lumineuse comme la clarté du soleil estival irradiant le ciel bleu.

Avec une visible émotion, notre vieux copain Vermeersch, répondant à notre Directeur, traduisit en ces simples mots le sentiment général : Je n'ai pas coutume de prononcer des discours, ce n'est pas mon genre, mais je tiens, de tout cœur, à associer le « Réveil » et son Directeur de mon indéfectible amitié, née de l'affection familiale ».

En termes robustes, Louis CRINQUE insista sur le caractère familial de la fête et notre ami Pierre COSTA, au nom des élus, en marqua le relief, en traits expressifs, que pourrions-nous ajouter ?

Tous les cœurs ont battu à l'unisson et vibrent encore d'un même élan de filial dévouement au « Réveil » émancipateur et créateur.

A l'issue de ces fraternelles agapes, deux superbes objets d'art, en bronze doré, furent remis par notre Directeur à nos camarades Edouard Vermeersch et Louis Crinque. Ils perpétueront dans leur cœur et à leur foyer le souvenir inaltérable de l'inoubliable et belle journée qui scella une fois de plus les appuis communs de tous les travailleurs du « Réveil » pour son expansion et sa vitalité bienfaisante.

E. P.

DERNIERE HEURE La «dame blonde» se constitue prisonnière

Dans la soirée d'hier, à la suite de nos sensationnelles révélations la «dame blonde», comme nous l'avons dit, répond au pseudonyme de Liane de Pougy, et qui se savait recherchée par la police, s'est constituée prisonnière à 22 heures, à la Sûreté.

Elle a été gardée à la disposition de M. Perny, chef de la Sûreté, qui l'interrogera aujourd'hui.

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

La «dame blonde» va-t-elle parler sur le crime ?

L'EXECUTION DES TERRORISTES DE SOFIA



Voici des photographies saisissantes de l'exécution des organisateurs de l'attentat de Sofia. En haut : On voit de gauche à droite : Keef - indiquant ses dernières volontés à un pope. - Zadzorski et Friedman. - En bas : Pendant l'exécution : Keef se balance dans le vide ; Zadzorski est pris de terreur et Friedman qui a la corde au cou regarde, en attendant son tour, mourir ses camarades.